

Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Novembre 2023



n°199

sommaire



MEDIOPHONE



TOTEMUS



PRIME ENERGIE

ÉDITO: UNE COMMUNE AVEC UN BUDGET SAIN

Ce mardi 17 octobre, la majorité présentait sa deuxième modification budgétaire.

Cette modification budgétaire est souvent celle où l'on affine nos prévisions budgétaires pour terminer sereinement notre année.

Ce n'était pas le cas cette fois-ci car, après notre première modification budgétaire au mois de juin, deux nouvelles importantes tombaient de la part du Gouvernement wallon.

- 1) Une diminution de 318.000 € pour le Plan Marshall
- 2) Une diminution de 400.000 € pour les recettes du précompte cadastral.

Comment cela était-il possible ?

1) Le Plan Marshall est une initiative de la Région en faveur des entreprises qui investissent ou modernisent leurs outils et parmi les avantages, elles sont exonérées de leur force motrice et du précompte immobilier pour plusieurs années. La Région a donc élaboré une compensation vers les communes dont Ittre.

À la suite du démantèlement des Papeteries, cette compensation a donc fortement diminué.

2) Chacun a pu voir sur sa fiche du cadastre une augmentation de son revenu cadastral. Cette

augmentation est due à l'augmentation de l'index et n'est donc pas une décision communale comme le suggèrent certains.

Il faut être honnête, indirectement, cette augmentation tombe aussi dans l'escarcelle de la commune.

Or dans les chiffres, nous ne voyons rien car cette augmentation est phagocytée par une diminution du revenu cadastral (Bâtiments et machines) de 400.000 € toujours à la suite du démantèlement de la papeterie.

Si vous ajoutez à ces 700.000 € les augmentations salariales d'environ 600.000 € plus les différentes augmentations de l'énergie et des matériaux, vous voyez que la tâche n'a pas été simple pour 2023.

En plus, cette année, nous avons décidé d'honorer notre promesse à NLMK (Forges de Clabecq) de ne pas solliciter la force motrice à la suite de l'accord passé dans le cadre de la reprise des négociations entre la Direction et les représentants des travailleurs.

Cette suspension de la Force motrice a eu aussi, ne l'oublions pas, un effet bénéfique pour les autres indépendants et entreprises Ittroises.

Et pourtant....

Nous arrivons à obtenir un résultat bénéficiaire de 443.000 €

pour cette modification budgétaire n°2 soit un petit peu plus que celle de juin 2023.

Nous sommes actuellement avec des réserves et des provisions qui atteignent près de 3 millions d'euros.

Peu de communes en Région wallonne peuvent s'enorgueillir d'avoir un si beau capital.

Ceci est dû à une gestion quotidienne rigoureuse depuis 5 ans. Une simple décision de demander aux chefs de service de fournir des justificatifs lorsque leur budget dépasse 70 %, fait comprendre à tout un chacun la nécessité pour notre commune d'assurer une bonne gestion.

Rigoureuse mais pas restrictive, car nous ne devons pas oublier que nous sommes là pour assurer des services de qualité à notre population, à nos écoles et de prévoir l'avenir en investissant dans les infrastructures.

Mais aussi de tout mettre en œuvre pour soutenir certains de nos concitoyens ayant subi de plein fouet les différentes crises de ces dernières années.

Ces deux derniers éléments ne sont possibles que si l'on a une gestion saine.

> Pour le Collège, Christian Fayt, Bourgmestre



SENIORS AT THE MOVIES

Ticket: 10,95€
Séance dès 13h30



L'ABBÉ PIERRE
UNE VIE DE COMBATS
LE MARDI 21 NOVEMBRE



NAPOLÉON
LE MARDI 19 DÉCEMBRE

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS:

Commission des aînés
Arthur Deghorain:
0475 59 86 05



PROCHAINS VOYAGES DES AÎNÉS

Les «voyages des aînés» reprendront dès le mois de mars 2024.

Les destinations qui sont prévues pour l'année 2024 sont les suivantes:



- Mars: **BRUXELLES**
Visite du Musée des Sciences et du Parlement
- Avril: **LEUVEN**
- Mai: «**LES JARDINS D'ANNEVOIE**»
- Juin: «**LE PLAN DELTA**»
aux Pays-Bas
- Septembre: **BLANCKENBERGE**
Visite de l'Aquarium et balade libre

Les dates exactes des voyages et les informations complémentaires vous seront communiquées dans les prochains bulletins communaux



COLIS AUX AÎNÉS

L'Administration communale d'Ittre procèdera à la distribution de colis de Noël dans les salles communales suivantes :

- **ITTRE** : le mardi 19 décembre 2023 de 8h30 à 12h. Salle Planchette (arrière de l'administration communale)
- **HAUT-ITTRE** : le mardi 19 décembre 2023 de 13h30 à 15h. Salle « Les Hauts du Ry-Ternel »
- **VIRGINAL** : le mercredi 20 décembre 2023 de 8h30 à 12h. Salle Polyvalente

En vue d'éviter tous problèmes lors de la distribution, les habitants de l'entité répondant aux critères suivants seront invités à retirer leur colis :

- **Les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans**
- Les personnes porteuses de handicap ou invalides dès 66%, sur présentation préalable au Service Population, d'un document attestant leur handicap (**à REMETTRE pour le vendredi 15 décembre 2023 – date limite**).



Conscients des difficultés de déplacement de certaines personnes, la possibilité leur est offerte de faire enlever leur colis par une tierce personne, moyennant une autorisation écrite, signée de leur main, ainsi que la présentation de la carte d'identité de l'ayant droit.

Sur invitation de notre CPAS, les personnes les plus démunies seront également invitées à retirer un colis dans leurs locaux.

Le minibus communal Trans'Ittre est à votre disposition: 0473/51.33.95.

Toutes les infos sur notre site internet et notre page Facebook ainsi qu'aux valves communales d'Ittre, Haut-Ittre, Virginal et Fauquez.

SAINT NICOLAS EN VISITE À ITTRE: UNE JOURNÉE INOUBLIABLE POUR LES ENFANTS !

Le samedi 2 décembre prochain, les magasins d'Ittre s'animeront de la magie de Saint Nicolas : le Grand Saint voyageera à travers différents commerces locaux pour offrir aux enfants une rencontre privilégiée.

Durant cette journée, les familles pourront suivre l'itinéraire de Saint Nicolas, qui se déplacera selon un horaire précis d'un commerce à l'autre. Non seulement les enfants pourront partager un moment privilégié avec lui, mais ils repartiront également avec un sachet rempli de délicieux bonbons, témoignage de cette journée spéciale.

Ce 2 décembre, Ittre ne sera pas simplement un village, mais le théâtre d'une féerie qui fera battre le cœur des enfants et ravivera la magie de la Saint Nicolas en chacun de nous.

Plus d'infos sur son parcours sur le site communal:

www.ittre.be/economie/commerce-et-artisanat/actualites/rencontre-avec-saint-nicolas-dans-les-commerces-ittrois





TRAVAUX

CRÉATION D'UN ESCALIER MENANT À LA RCA :

Afin de faciliter l'accès à la RCA en venant du centre du village, un escalier a été aménagé. Merci d'utiliser celui-ci et d'éviter de marcher dans les plantations.



POSE DE BOLLARDS À LA PLAINE DE VIRGINAL :

Afin de limiter le stationnement « sauvage » devant la plaine de jeux de Virginal, le service travaux a procédé à l'installation de bollards.



RÉPARATION DE LA CHAPELLE À LA RUE DU CROISEAU :

À la suite d'un accident, la chapelle de la rue du Croiseau avait été démolie. Nous avons refait un socle et récupéré la tête.

ÉLAGAGE DANS LA RUE DE BAUDEMONT :

L'élagage de la rue de Baudemont a été réalisé afin de permettre l'accès aux camions pour la réfection de la voirie.



R.C.A.

SPORT'ITTRE

PADEL : LES FILLES À L'HONNEUR LE 24 NOVEMBRE

Le vendredi 24 novembre, Sport Ittre organisera sa première Ladies Night Padel. Dès 18h, un tournoi amical féminin sera organisé sur les nouveaux terrains du complexe de Virginal. Tarif : 25€/paire. Le bar sera en outre ouvert toute la soirée. Infos et inscriptions : sportittre@ittre.be – 067/79.10.34.

Vous souhaitez réserver nos terrains ? retrouvez la marche à suivre sur www.sport-ittre.be

VACANCES DE NOËL STAGES POUR ENFANTS !

Durant les prochaines vacances de Noël, le complexe sportif de Virginal accueillera deux stages pour enfants.

Durant la première semaine, du mardi 26 au vendredi 29

décembre, un stage de karaté sera organisé par le Senshin Karaté Do.

Durant la deuxième semaine, du mardi 2 au vendredi 5 janvier, un stage de futsal sera organisé par le MFC Futsal Academy.

Retrouvez toutes les informations sur ces stages sur www.sport-ittre.be



RESTAURATION DU MÉDIOPHONE DE HAUT-ITTRE



Le Médiophone qui provient de la manufacture Dumont & Lelièvre est arrivé à Haut-Ittre en 1903.

Cet instrument est un petit orgue de type harmonium tout à fait particulier qui servait autrefois pour les célébrations.

Ce type d'instrument a notamment contribué à la diffusion de la musique d'orchestre puisqu'avant d'être

un instrument d'église, c'était un instrument de salon ...

Le projet de restauration du Médiophone est né de la découverte de l'importance et du caractère unique de l'instrument. Une véritable dynamique s'est alors mise en place entre la commune et la fabrique d'église avec l'aide de quelques spécialistes du monde de l'orgue.

Des appels aux dons ont été lancés et la Fondation Roi Baudouin a été sollicitée ainsi que la commune d'Ittre, qui finance ce projet de restauration, en tant que propriétaire de l'église et de l'instrument.

Différentes activités ont été menées depuis 2020 afin de réunir la somme nécessaire à cette restauration. Le festival « Le Chant des Orgues », organisé en partenariat entre Musique Class'Ittre, (qui organise depuis des années des concerts dans la commune et qui a coordonné la



programmation et organisé différentes activités afin d'ouvrir le festival à un large public), la Commune d'Ittre, ainsi que les différents acteurs culturels (SITI, CLI) en est un exemple.

Envie d'apporter votre soutien à la restauration du médiophone ?

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site: <https://www.mediophone.org>



TOTEMUS

UNE CHASSE TOTEMUS VOIT LE JOUR À ITTRE !

Totemus, késako ?

C'est une véritable chasse aux trésors, composée de jeux de piste grande nature, qui vous fait partir à l'aventure à pied et progresser d'un point d'intérêt touristique à l'autre, en résolvant des énigmes pour finalement trouver où se cache le Totem.

Alors, si vous sortiez vous balader pendant les vacances d'automne ?

Au gré du Ry ternel et de nos paysages enchanteurs, laissez-vous conter l'histoire de la célèbre procession de Notre-Dame et envahir par l'atmosphère des paysages qui ont inspiré les peintures de Marthe Donas

Prêt à relever le défi ?

L'application TOTEMUS gratuite et téléchargeable sur votre smartphone via Google Play ou l'App Store vous permet d'accéder gratuitement à un réseau de balades

afin de vivre des expériences originales et inoubliables sur des territoires exceptionnels !



Une initiative de Visit Ittre – Syndicat d'initiative d'Ittre et de l'Échevinat du Tourisme et de la Culture d'Ittre, avec le soutien de Destination Brabant Wallon, du Collège et de l'Administration communale d'Ittre.





NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

LES RUCHERS RÉUNIS D'ITRE, DÉSORMAIS HABILITÉS ET ÉQUIPÉS POUR COMBATTRE LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique est considéré comme une espèce invasive et fait l'objet d'un suivi particulier par l'administration régionale puisqu'il **menace directement les abeilles** auxquelles il fait une chasse sans merci.

Le frelon asiatique construit des nids de grande taille, d'un diamètre de 40 à 80 cm, qui peuvent abriter plusieurs milliers d'individus. Ces nids comportent une petite ouverture latérale située à mi-hauteur.

Les nids sont le plus souvent situés assez haut dans les arbres (plus de 10 m), mais aussi sur les bâtiments et sur d'autres supports. Il faut donc lever les yeux, et tenter de repérer ces grosses boules brun-beige en matière cartonnée.

La destruction des nids reste la méthode la plus efficace pour diminuer localement les effectifs et freiner la progression du frelon asiatique. Leur détection est malheureusement difficile car les nids sont souvent bien cachés par les feuilles des arbres.

La chute des feuilles est donc une occasion à saisir pour le repérage des nids.

Par ailleurs, le lierre, qui commence à fleurir, est très apprécié de divers insectes butineurs, notamment le frelon asiatique.

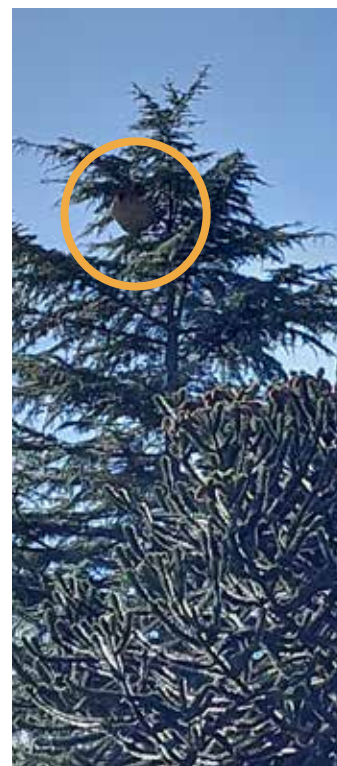
Que faire si vous repérez un nid?

En aucun cas, il ne faut tenter de détruire le nid soi-même ! Cette destruction est très dangereuse. Elle ne peut être réalisée que par du personnel spécialement formé et équipé pour cette tâche.

Les Ruchers Réunis d'Ittre peuvent désormais vous aider.

N'hésitez pas à prendre contact avec eux, que ce soit pour vous assurer que les frelons à qui vous avez affaire sont bien des frelons européens ou pour détruire le nid de frelons asiatiques que vous aurez repéré !

Contact: rriassbl@gmail.com



**ÉCO
CIM**
UNE SECONDE NATURE
QUI SE CULTIVE

VOTRE COMMUNE A DÉCIDÉ D'ÊTRE PIONNIÈRE EN MATIÈRE DE RECYCLAGE DES DÉCHETS.

EN COLLABORANT AVEC ECOCIM POUR RÉEMPLOYER UN DÉCHET PAS COMME LES AUTRES.

ECOCIM EST LA PREMIÈRE RECYCLERIE VÉGÉTALE EN BELGIQUE VISANT À DIMINUER LE TAUX DE DÉCHET EN WALLONIE EN PROPOSANT UNE NOUVELLE FAÇON DE CONSOMMER ET DE PRODUIRE LE CHRYSANTHÈME.



ECOCIM collecte, recycle et entretient le chrysanthème ornemental dont les plants finissent par être jetés sans traitement de tri des déchets dans les bennes à l'entrée des cimetières.



Les plants de chrysanthèmes sont ramassés, triés et reconditionnés pour l'hivernage puis stockés sous serre froide afin d'être traités et cultivés.



Ils sont ensuite revendus en circuit court. Sur place et sur le territoire des communes participantes.



1^{ÈRE}

Recyclerie végétale
En Belgique



Financé par
l'Union européenne
(au Co-financement)



Votre commune en route
vers une meilleure gestion
de traitement des déchets !

Plus d'infos
ecocim.infos@gmail.com

Chaque année depuis le début du 20^e siècle (1919 environ), beaucoup d'entre nous se rendent, fin octobre, mais surtout le jour de la Toussaint, au cimetière afin d'honorer nos défunts.

La fleur qui y est apportée est le chrysanthème ! Le chrysanthème a été choisi pour ses caractéristiques de floraison tardive.

Chaque année, le rituel se perpétue. Chaque commune ayant plusieurs cimetières, chacun des cimetières ayant plusieurs centaines de tombes, chaque tombe ayant souvent plusieurs chrysanthèmes...

Cela génère au final, bon nombre de plants. Pour dire vrai, de nombreuses tonnes qui termineront à la poubelle !

L'hiver avançant, avec les premiers froids, ces fleurs sont progressivement retirées par les familles ou les fossoyeurs.

Face à une telle quantité de déchets, des bennes sont placées à l'entrée des cimetières. Plastiques d'emballages, pots et plantes s'y côtoient, pour se retrouver sans traitement particulier dans le circuit de ramassage « déchets communaux classique ».

Pourtant, le chrysanthème, contrairement aux idées reçues, **est une plante vivace très aisée à la culture.**

Le projet « Ecocim » vise à mettre en place un partenariat avec les communes, dont la nôtre, afin d'organiser le ramassage des chrysanthèmes, cimetière par cimetière, durant la période saisonnière de la Toussaint (à la manière des ASBL Terre pour les vêtements, Bebat pour les piles en Région wallonne, etc.).

ECOCIM se charge du tri, de la taille et du reconditionnement pour l'hivernage. Le stockage sous serre froide est ensuite réalisé.

Au printemps, la culture et la multiplication des fleurs peuvent recommencer (en partenariat avec les Écoles Horticoles, le CEFA, etc.). L'automne revenu, les plants sont revendus en circuit court sur le territoire: vente libre sur champs aux particuliers et vente à bas prix aux communes participantes qui en achètent pour l'ornement floral traditionnel.



POSE DE 14 DÉFLECTEURS SUR LE «RY DU BOIS DE FAUQUEZ»

Un déflecteur aménagé dans un cours d'eau sert à dévier le courant, notamment pour créer un habitat, réduire l'érosion, ou diriger le flux du cours d'eau.

Les déflecteurs permettent de diversifier les écoulements dans le cours d'eau grâce à une solution en technique végétale (pieux et branches de saule) ou en blocs. C'est une technique dite indirecte puisque c'est la nature qui va réaliser le reméandrage d'elle-même suite à la pose des déflecteurs.

Cette technique a pour but de :

- Réorienter et diversifier le courant.
- Désensiviser le centre du lit.



- Favoriser l'accumulation de sédiments en bordure du lit en aval de la structure afin qu'une banquette se crée naturellement.
- Protéger les berges.
- Créer des abris pour la faune aquatique.
- Améliorer la diversification des habitats du cours d'eau et la faune et la flore qui s'y trouvent.

Ce projet, fruit d'une belle collaboration entre la Province du Brabant wallon, pour le financement du projet ; la Commune de Ittre ; la Maison Wallonne de la Pêche ; la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Senne ; le Service de la Pêche SPW-DNF ; et les collaborateurs du Contrat de Rivière Senne a pu aboutir concrètement ce 18 octobre 2023.



De nombreuses personnes ont profité du passage de la «**PRESSE FRUITS MOBILE**» le 1^{er} octobre.

Beau succès également pour «**LA DONNERIE**» du samedi 21 octobre dernier.

Nous remercions chaleureusement l'équipe de bénévoles !!!



LES PROCHAINES ACTIVITÉS NATURE À NOTER À L'AGENDA:

DISTRIBUTION
d'arbres,
de plants pour les haies
et de petits fruitiers

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023
de 9h à 12h00

Parking du Centre à 1460 Virginal

Avec la présence des Ruchers réunis
et des guides composteurs (initiation au compostage)

PLANTATION D'UNE HAIE
par les parents dont l'enfant est né dans l'année
DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023

Les parents concernés seront invités personnellement par courrier

INFOS:

067/79.43.49 - 0470/37.09.30 - mj.arias@ittre.be



Opération
« **2 poules** »

Editeur responsable : Collège communal d'Ittre - Rue Planchette, 2 - 1460 Ittre

Distribution gratuite de 2 poules de réforme ce
27 novembre 2023

Sous conditions :

1 : se porter candidat à l'adoption

→ Remplir, sans plus tarder (le nombre de poules est limité) et **au plus tard, le 10/11/2023**, le formulaire d'inscription en ligne accessible via ce Qr-Code : Ce formulaire est disponible, à la demande au 067/79.43.49, en format « papier ».



2 : accepter à les soigner selon les conseils repris sur le site web communal

Plus d'informations : **067/79.43.49** ou **www.ittre.be**

Une initiative de l'Echevinat du bien-être animal avec le soutien du Collège



NOUVEAU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Notre Règlement général de police datait de 2015. Suite à des modifications législatives en matière environnementale et de bien-être animal nous devons procéder à des modifications.

Les 4 communes qui composent la zone de police Ouest Brabant wallon ont adopté un règlement général de police unique ; ce qui facilite les choses puisque les règles de « bien vivre ensemble » sont ainsi identiques.

Il entre en vigueur le 01/11/2023.

Vous pouvez le consulter sur les sites des 4 communes composant la Zone de police Ouest Brabant wallon (Braine-Le-Château, Ittre, Tubize et Rebecq) ainsi que sur le site de la Zone de police.

Quelles informations trouve-t-on dans un RGP ?

On y trouve toute une série de règles concernant notamment :

- Les dégradations
- Les tapages
- La tonte des pelouses

- L'utilisation d'appareils bruyants
- L'entretien des haies, des trottoirs
- La vente itinérante
- Les manifestations et rassemblements
- Les animaux en divagation
- La tenue des chiens en laisse et la déclaration des chiens dont la race se trouve dans la liste des chiens dangereux
- Les infractions de stationnement
- L'environnement
- Le bien-être animal

Quelques exemples de changements en 2023 :

- Le nouveau RGP est maintenant applicable aux mineurs à partir de 16 ans.
- Outre les amendes le fonctionnaire sanctionnateur va pouvoir proposer une médiation ou des prestations citoyennes.
- Le code de l'environnement et la législation du bien-être animal ont été insérés
- La tonte des pelouses est désormais autorisée sur les 4 communes les dimanche et jours

fériés entre 10 heures et 12h00.

- Les poubelles pourront être sorties à partir de 18h00
- Les débits de boissons pourront désormais fermer à 02h00 la veille des jours fériés (comme les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche)
- Toutes les activités soumises à autorisation du Bourgmestre doivent être rentrées dans un délai de minimum 30 jours
- La notion de refus d'injonction et le manque de respect à l'égard des policiers et des agents habilités a été également insérée

Le Règlement général de police est destiné à fixer des règles indispensables au bon fonctionnement de notre vie en société, dans le respect mutuel de chacun . Il contribue au bien vivre ensemble.

Consultez le nouveau Règlement Général de Police : www.ittre.be/ma-commune/securite/police ou via ce QR-Code



SITES DE DÉPÔTS CLANDESTINS SOUS SURVEILLANCE VIDÉO



Face à l'impunité de certains citoyens qui génèrent des dépôts clandestins et grâce au Service public de Wallonie-environnement-déchets et à l'asbl Be Wapp (ainsi qu'à une participation financière communale), nous avons pu bénéficier d'un subside de 15000 euros pour l'installation d'une caméra de vidéo-surveillance mobile aux endroits sur la commune où des dépôts clandestins sont récurrents.

La caméra mobile et infra-rouge permettra d'alterner la surveillance des différents sites dont une liste non exhaustive : rue d'Eve, rue Monplaisir, rue du Patriote/ rue ferme du Pré, rue de Tubize ,...

Les données de vidéo-surveillance ne seront utilisées que dans le cadre des enquêtes pour dépôt clandestin.

Elles seront visualisées par l'équipe de la Zone de police ouest Brabant Wallon et des procès-verbaux pour dépôt clandestin seront rédigés si nécessaire.

Cette action s'inscrit dans un plan de prévention-répression que la commune mène depuis quelques années :



Volet prévention : Un Plan local de propreté PLP qui reprend des actions comme les grands nettoyages Be Wapp (commune-citoyens), les nombreux Ambassadeurs de propreté publique (Commune-citoyens-Be Wapp) qui

nettoient des quartiers de la commune, les mesures de la propreté Clic-4-Wapp (Commune-spw-Be Wapp) qui font également l'objet d'un subside du service public de Wallonie (spw-Be Wapp).

Toutes ces actions permettent de sensibiliser un maximum de citoyens à la propreté publique de notre commune.

Néanmoins il reste des citoyens, souvent étrangers à la commune, qui choisissent des endroits isolés pour déverser des dépôts clandestins de jour comme de nuit dans des sites de « points noirs. »

Pour ceux-là, la commune a décidé de mettre en œuvre un volet répression en se basant sur l'observation des caméras de vidéo-surveillance.



« IL PARAÎT QUE... TOUT AUGMENTE... »

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE D'ITTRE (C.P.A.S.) - AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS

L'énergie, l'alimentation, le carburant, les assurances, les titres services... tout semble augmenter mais cela est-il vrai ?

Pas si sûr. Un petit village d'irréductibles résiste encore et toujours à l'inflation, il s'agit des prestations des aides familiales dont le coût horaire (entre 0,81 € et 7,41 € de l'heure – Ce coût est calculé en fonction de vos revenus) n'a pas été impacté par les augmentations.



Le CPAS d'Ittre dispose d'un **service d'aide aux familles et aux aînés** composé d'aides familiales (à ne pas confondre avec le travail des aides ménagères) qui peuvent notamment aider et accompagner les familles et/ou personnes à leur domicile.

Parmi les nombreuses activités prises en charge par les aides familiales on retrouve la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette d'hygiène, l'aide administrative, l'entretien courant du linge et des pièces d'habitation, le soutien quotidien et l'écoute, l'aide aux familles et aux personnes en perte d'autonomie, le rôle de prévention et de sécurité, l'aide aux jeunes mamans et à leurs enfants... La liste n'est pas exhaustive.

Avec ce premier article, le service d'aide aux familles et aux aînés relance la tradition de faire



connaître au plus grand nombre le travail accompli quotidiennement par toute une équipe animée par l'envie d'aider, d'accompagner et de soutenir tout un chacun sur la commune.

Pour tout renseignement, merci de prendre contact avec Bernard, responsable du service d'aide aux familles du CPAS au numéro: **067/64.71.67**

du lundi au vendredi de 08h30 à 15h30.

La Présidente et la Directrice générale du CPAS



UNE PRIME « ENERGIE » POUR LES ITTROIS

Le C.P.A.S. d'Ittre accordera un soutien financier aux ménages dans le cadre de l'augmentation fulgurante des coûts de l'énergie.

Lors de l'élaboration de la modification budgétaire n° 1 de 2023 du C.P.A.S., une somme de 60.000,00 € a été budgétisée pour pouvoir vous aider à faire face à l'augmentation des coûts énergétiques.

La prime « énergie » pourra vous aider à payer votre facture d'énergie comme l'électricité, le gaz, le mazout de chauffage, les pellets, ...



Pour pouvoir bénéficier de cette prime, le montant annuel des revenus imposables globalement de l'ensemble des membres de votre ménage (avertissement extrait de rôle 2022 – revenus 2021) ne pourra dépasser 25.000 € pour une personne isolée et 32.000 € pour un ménage,

majoré de 2.700 € par personne à charge.

Cette prime sera donc accordée aux personnes à faibles revenus ou à revenus modérés et en fonction de la composition du ménage du demandeur.

Les demandes de prime « énergie » seront gérées par le C.P.A.S. Les documents seront à remettre au C.P.A.S., rue Planchette, 6 à 1460 ITTRE ou par mail cpas.ittre@cpas-ittre.be.

Le C.P.A.S. vérifiera par voie électronique vos données de revenu ainsi que celles des membres qui composent votre ménage. Aussi, il vous contactera en cas de demande de renseignements complémentaires.

Pour le traitement de votre dossier, il est nécessaire de remettre les documents suivants :

- le document de demande de la prime, dûment complété et signé,
- une copie recto/verso de votre carte d'identité et de celles des personnes majeures figurant sur le document de demande et/ou sur la composition de ménage
- une copie de votre avertissement extrait de rôle le plus récent (AER 2022 – revenus 2021).

Les demandes devront être rentrées pour le 31 décembre 2023 au plus tard.

Le montant de la prime sera calculé en fonction du nombre de demandes validées.

Le formulaire de demande de la prime énergie qu'il y a lieu de compléter et signer est disponible sur le site communal : www.ittre.be/ma-commune/social/cpas/documents



THERMOGRAPHIE AÉRIENNE : RESTITUTION DES DONNÉES

Dans le Bulletin communal du mois d'octobre, nous vous avons fait part du fait que les données de la thermographie aérienne étaient désormais accessibles et que nous proposons aux citoyens et entreprises intéressées d'en prendre connaissance lors d'une séance de restitution.

En effet, le survol aérien du territoire de la commune d'Ittre par un avion équipé d'une caméra thermique infrarouge a permis de dresser un relevé thermographique de l'ensemble des toitures et d'en visualiser les éventuelles déperditions de chaleur.

Les citoyens intéressés sont invités, **individuellement et sur inscription préalable**, à consulter les données thermographiques de leurs bâtiments et recevoir des explications techniques et de sensibilisation.

QUAND ?

- Le 16 novembre 2023 de 19h à 22h à la salle Planchette, sur inscription
- À partir du 17 novembre 2023, à l'administration communale, sur rendez-vous

COMMENT ?

Les inscriptions et prises de rendez-vous se font **uniquement par mail** à l'adresse: energie@ittre.be

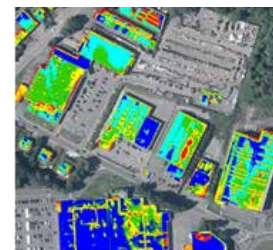
QUI ?

- Les propriétaires, sur présentation d'un extrait des données cadastrales.
- La personne mandatée par une personne morale, sur présentation d'une procuration par la personne

déleguée à la gestion journalière.

L'ensemble des données sont traitées dans le strict respect du RGPD. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en la matière (droit à l'information, droit de rectification, droit d'opposition) en contactant le DPO de la commune (dpo@ittre.be) ou le DPO d'in BW (DPO@inbw.be).

Ce projet a été réalisé à l'initiative d'in BW avec le soutien de la Région wallonne et du Brabant wallon.



CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS



Ce sont 8 jeunes citoyens qui ont prêté serment ce 17 octobre dernier, lors de la séance du Conseil communal. **Félicitations à Alexis, Alice, Elisa, Lélío, Lily, Lizie, Lola et Simon.**



LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE

Christian FAYT, BOURGMESTRE
0473/78 32 68 - c.fayt@ittre.be

Pascal HENRY, 1^{ER} ÉCHEVIN
0471/91 01 61 - p.henry@ittre.be

Fabienne MOLLART, 2^{ÈME} ÉCHEVINE
0474/23 12 64 - f.mollaert@ittre.be

Lindsay GOREZ, 3^{ÈME} ÉCHEVINE
0496/34 50 63 - l.gorez@ittre.be

Jacques WAUTIER, 4^{ÈME} ÉCHEVIN
0470/37 09 30 - j.wautier@ittre.be

Françoise PEETERBROECK,
Présidente du CPAS
0476/98 20 61 - f.peeterbroeck@ittre.be

Carole SPAUTE, Directrice générale



ÉTAT CIVIL : du 27/09/2023 au 19/10/2023

Suite à l'entrée en vigueur de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au **067/79.43.25** ou via population@ittre.be.

DÉCÈS

LEJEUNE MARIE-THÉRÈSE (26/03/1951 – 26/09/2023)

POTTIEZ EDITH (02/09/1934 – 07/10/2023)

GRANDE ANTONIO (12/02/1955 – 09/10/2023)

CRABS MARIE (18/11/1935 – 11/10/2023)

DUPONT MARC (03/10/1940 – 12/10/2023)

DURIEU CLAIRE (28/07/1934 – 12/10/2023)

BOCKOURT MICHEL (13/04/1939 – 16/10/2023)

MEURS ISABELLE (28/04/1957 – 17/10/2023)

HELBIG DE BALZAC FRANCINE (29/01/1940 – 18/10/2023)

GALUSZKA TADEUSZ (02/09/1936 – 16/10/2023)

PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUX :

14 NOVEMBRE 2023 à 19h00

19 DÉCEMBRE 2023 à 19h00

**SALLE DU CONSEIL COMMUNAL
GRAND PLACE, 2 - ITTRE**

Bulletin d'Informations Communales

Éditeur responsable : **Le Collège communal**

Coordination et mise en page : **Frédérique Joris**

Impression : **Rossel**